

> Entretien avec

Jérôme Gervais

Membre du CNEE, en charge du Parcours Avenir,
directeur des programmes à la Fondation Entreprendre,
coprésident d'Entreprendre pour Apprendre France



DR

Parcours Avenir

Le Parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève, de la sixième à la terminale, de construire son parcours d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce dispositif a pour ambition de les préparer à leur future vie professionnelle et de découvrir le monde de l'entreprise.

Parcours Avenir, c'est un beau nom, quelle est l'origine de ce dispositif ?

Nous avons voulu donner un nom d'usage au PIIODMEP¹ qui, pour beaucoup, ne faisait pas sens, y compris pour les parents d'élèves et les jeunes. Le Parcours Avenir affiche des ambitions importantes : proposer un ensemble d'expériences aux jeunes pour qu'ils puissent être mieux préparés à leur future vie professionnelle. C'est un sacré challenge pour l'école. Certains pays anglo-saxons et des pays d'Europe du Nord et de l'Est sont très avancés sur l'ouverture des jeunes au monde professionnel. Les entreprises leur ouvrent leurs portes et interviennent en classe. L'éducation financière aussi y est très développée, en complément des projets entrepreneuriaux qui y sont proposés. Je suis toujours impressionné, par exemple, par le nombre considérable de jeunes sensibilisés dans ces pays par une organisation comme Junior Achievement. Il faut souligner que bien souvent l'installation d'une politique publique forte, à même de rapprocher l'école et le monde professionnel, a été un puissant déclencheur... hormis pour les pays anglo-saxons. Avec le Parcours Avenir, la France franchit une belle étape, même si sa généralisation prendra un peu de temps. Tous les acteurs éducatifs et économiques doivent maintenant concourir à la réussite de ce dispositif. Je crois que c'est tout le sens de l'action du Conseil national économie et éducation (CNEE). Nous devons concevoir le Parcours Avenir comme une nouvelle aventure. Il s'agit de proposer un parcours non plus à quelques milliers de jeunes, mais à des millions. L'aventure est belle, mais le défi est important.

Propos recueillis par
Hervé Kéradec

¹ > PIIODMEP : Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Encadré 1. Parcours Avenir

Ce parcours doit permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter, de développer l'esprit d'initiative et d'innover au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation – en voie générale, technologique ou professionnelle – pourra en bénéficier.

Ses objectifs

Il contribue à permettre à l'élève de :

- > découvrir le monde économique et professionnel ;
- > développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- > élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Les parents sont associés aux différentes étapes du parcours.

Ses spécificités

- > Un ancrage disciplinaire défini en lien avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et au lycée.
- > Une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, notamment celui sur le monde économique et professionnel.
- > Une individualisation du parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins.
- > Une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré.
- > Une finalité qui va au-delà de la préparation des choix d'orientation en fin de troisième et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle.
- > Un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués, qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés.

Sa mise en œuvre

Le Parcours Avenir se construit par le chef d'établissement en collaboration avec toute l'équipe éducative.

Les partenariats avec les milieux économiques, sociaux et professionnels permettent de consolider les acquis de connaissances et de compétences par :

- > des actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences et débats) ;
- > des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes, dans le cadre de projets pédagogiques) ;
- > des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages) ;
- > des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

Pour plus d'informations : www.education.gouv.fr, rubriques « Collège » puis « le parcours Avenir ».

Quels sont les acteurs engagés dans ce parcours ?

La réussite du Parcours Avenir dépend de l'engagement de nombreux acteurs éducatifs et économiques, le tout étant d'arriver à organiser et à coordonner leurs actions. Il s'agit de créer de la synergie entre eux, là où parfois on les oppose encore trop. Les chefs d'établissement et les équipes éducatives sont en première ligne. On ne peut pas tout leur demander, mais disons qu'ils ont la responsabilité d'organiser la mise en place de ce parcours. Sans doute serait-il nécessaire qu'un référent éducatif soit plus spécifiquement en charge du Parcours Avenir, afin de gagner en efficacité. Le CNEE a d'ailleurs publié un guide destiné aux acteurs éducatifs pour les aider à mettre en place des actions pendant le temps scolaire. Les conseillers d'orientation ont aussi un rôle à jouer. Si le Parcours Avenir doit concerner tous les

jeunes, certains ont besoin d'un accompagnement individuel pour les aider à être acteurs de leur choix d'orientation. Ils ont parfois besoin d'échanger avec des personnes qui connaissent les métiers porteurs, les secteurs d'activités et les entreprises. Je crois d'ailleurs beaucoup à la nécessité de laisser une place importante aux acteurs économiques dans ce dispositif. Ce sont eux qui connaissent le mieux le marché du travail. Un Parcours Avenir sans leur implication resterait, je crois, assez théorique dans son approche. Pour mobiliser ces professionnels, nous devons faire appel davantage aux parents d'élèves. Ils sont certes parents, mais ce sont aussi des salariés, des chefs d'entreprise, des agents de l'État, etc. qui ont tous une expérience à partager, des moments de vie à raconter pour mieux illustrer les réalités du travail.

Dans quel cadre horaire ce parcours s'inscrit-il ?

Tout l'enjeu du Parcours Avenir est d'arriver à le faire exister concrètement dans tous les établissements, auprès de tous les élèves, avec tous les enseignants. La marche est haute, car il n'y a pas à proprement parler d'heures dédiées à celui-ci. Si la « Découverte professionnelle 3 heures » avait cette faiblesse de ne concerner qu'un nombre limité de jeunes, elle avait le mérite d'exister dans les horaires scolaires. Ce n'est pas le cas pour le Parcours Avenir, mais les heures d'accompagnement personnalisé ou les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent accueillir des activités d'ouverture aux organisations, pour une meilleure orientation et une insertion professionnelle réfléchie, fondée sur une vraie connaissance des métiers et des entreprises. On touche là à un autre enjeu. Il est important de dissocier la difficulté scolaire du Parcours Avenir. Aujourd'hui, l'opinion du plus grand nombre pousse les élèves à s'intéresser à leur avenir professionnel que s'ils connaissent des difficultés scolaires. Cela empêche notre jeunesse d'appréhender au plus tôt le monde professionnel. Elle souffre ainsi d'un manque de culture économique et entrepreneuriale. Elle a peu la possibilité, en outre, de réfléchir sur ses aspirations profondes. D'un autre côté, cela donne une vision négative des entreprises car notre système scolaire associe aujourd'hui trop facilement mauvaises notes, échec et insertion professionnelle.

Quels liens peut-on faire entre les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires et le Parcours Avenir ?

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) transforment le paysage du collège en offrant la possibilité de faire travailler ensemble des enseignants de disciplines différentes, pour aider les élèves à découvrir six à huit thèmes transversaux. Les EPI sont aussi des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler les contenus des programmes. La vocation du Parcours Avenir n'est pas de se limiter aux EPI. Il doit les déborder et exister en dehors, au-delà. Pour autant, si l'on fait preuve d'un peu de pragmatisme, l'EPI « monde économique et professionnel » offrira un cadre privilégié pour nourrir le Parcours Avenir. Notamment car les autres EPI peuvent être aussi d'excellentes occasions pour renforcer la connaissance du monde professionnel par les élèves. Je pense particulièrement aux EPI « sciences, technologie et sociétés » ou encore « transition écologique et développement durable ». Les autres EPI aussi impliquent la rencontre d'entreprises, mise à part peut-être l'EPI « langues et cultures de l'Antiquité ».

La connaissance du monde économique et des entreprises est un enjeu majeur pour le système éducatif français.

A-t-on progressé sur ce sujet ?

J'ai commencé à m'intéresser à ces sujets il y a maintenant huit ans. Depuis, j'essaie d'apporter ma contribution pour ouvrir l'horizon social et professionnel des jeunes. Je constate que les représentations ont évolué. Certes, certains ne bougeront jamais, mais qui peut penser aujourd'hui que l'école ne prépare pas à l'insertion professionnelle ? Les entreprises ne font plus vraiment figure d'épouvantail. J'ai plutôt l'impression que certains enseignants ne connaissant pas l'entreprise, ne se sentent pas légitimes pour aider leurs élèves à mieux connaître le monde professionnel. Ce n'est pas de leur fait. Il est urgent que la formation initiale et continue des enseignants puisse être reconsidérée pour que le socle commun de formation intègre des modules de découverte de l'entreprise, sous forme de stages, de jeux sérieux ou tout simplement de rencontres avec des entrepreneurs. Par ailleurs, l'un des objectifs du Parcours Avenir étant de développer l'esprit d'entreprendre des élèves, il faut bien le dire, la pédagogie par projet doit davantage être utilisée en France. C'est aussi ce que propose l'association Entreprendre pour Apprendre France, que j'ai le plaisir de coprésider avec Jean-Claude Rouanet. Les mini-entreprises sont une formidable opportunité pour découvrir l'entrepreneuriat par la pratique, tout en utilisant les apports disciplinaires appris par ailleurs. La mini-entreprise est un EPI en soi, en quelque sorte.

Vous êtes aussi un membre actif du CNEE, quelles sont les actions phare de ce Conseil actuellement ?

Outre le Parcours Avenir, le CNEE porte plusieurs projets de réflexion. La rénovation des diplômes professionnels en est un. La refonte de certaines spécialités tertiaires du bac professionnel en est un autre. On forme aujourd'hui des milliers de jeunes filles (pour la plupart) dont les métiers n'existent plus à l'heure actuelle.

> parcours

- 2005 Doctorat de sociologie des organisations
- 2008 Nommé délégué général de la Fondation Groupe Adecco
- 2013 Créé avec Philippe Hayat, le mouvement Entrepreneurs demain !
- 2011 Devient coprésident d'Entreprendre Pour Apprendre France
- 2015 Nommé membre du Conseil national économie et éducation
- 2016 Prend la direction des programmes de la Fondation Entreprendre

Le CNEE anime aussi plus particulièrement un groupe du travail « numérique » autour des trois priorités suivantes :

- > repenser la certification des compétences numériques des élèves, des étudiants et des professionnels ;
- > promouvoir l'orientation des filles dans les filières du numérique (en lien avec le secrétariat d'État aux Droits des femmes) ;
- > développer l'offre de formation pour les nouveaux métiers du numérique.

L'ouverture d'autres volets est également à l'étude : contribution du numérique à la lutte contre le décrochage, mise à profit du numérique pour repenser nos systèmes d'alternance, etc.

Vous l'avez rappelé, vous êtes aussi président d'Entreprendre pour Apprendre France, pouvez-vous nous rappeler en quoi cela consiste ?

Entreprendre Pour Apprendre est membre du réseau mondial Junior Achievement. Nous sommes implantés dans toutes les régions de France et avons animé nos actions auprès de 22 000 jeunes en 2015. Chaque jeune a pu bénéficier d'un accompagnement de l'ordre de 50 heures. Il y a quelques années, notre impact était trois fois moindre. C'est une belle réussite, car le programme « Mini Entreprise-EPA » que nous déployons reste inégalé.

La Mini Entreprise-EPA est une création d'entreprise grandeur réelle. Durant une année scolaire, une équipe de jeunes, accompagnée par un enseignant et un entrepreneur, se mobilise pour créer une activité. Les jeunes découvrent l'entrepreneuriat en expérimentant par eux-mêmes ; les enseignants ont l'opportunité d'illustrer concrètement la partie théorique de leurs cours et les entrepreneurs apportent

du réalisme au projet des mini-entrepreneurs.

Chaque partie prenante est par ailleurs accompagnée en amont et durant le programme par les salariés d'Entreprendre Pour Apprendre. Nous avons une soixantaine de collaborateurs.

Pour réussir, la Mini-Entreprise-EPA se construit systématiquement, quel que soit le niveau scolaire des jeunes, l'établissement scolaire ou la matière enseignée par le professeur, autour de plusieurs étapes : présentation du projet, produit, répartition des fonctions, etc. Pour encourager l'excellence et valoriser les réalisations des jeunes, Entreprendre Pour Apprendre organise des salons régionaux au cours desquels les mini-entrepreneurs exposent leurs projets et sont également évalués sur une présentation professionnelle. Les meilleurs en régions participent au championnat national. Les mini-entrepreneurs lycéens ou post-bac qui remportent le prix national représentent la France au championnat européen. Cet élan international est important, car il donne des étoiles dans les yeux des jeunes... Il les inscrit dans une ambition, les ouvre sur leur potentiel.

Comment l'avenir se dessine-t-il pour EPA ?

Le potentiel est énorme car le contexte est favorable, avec la mise en place du Parcours Avenir et des enseignements pratiques interdisciplinaires. Il nous faut pour autant surmonter la fin programmée de la « Découverte professionnelle 3 heures », car plus de 60 % de notre activité s'exprimait dans cette option. Il nous faut donc nous faire connaître encore plus auprès des acteurs de l'éducation – du Ministère à l'enseignant –, comme une association à même d'apporter des solutions clés en main pour alimenter leurs ambitions pour les jeunes en France. ●

Encadré 2. Entreprendre pour Apprendre en chiffres

Entreprendre pour Apprendre, c'est :

- > 1 374 mini-entreprises ;
- > 1 900 enseignants ;
- > 1 200 collaborateurs et entrepreneurs ;
- > 25 000 jeunes impliqués ;
- > 22 régions d'implantation ;
- > 60 salariés.

Encadré 3. Folios, une application numérique au service des élèves

Folios est une application développée par l'Onisep et qui permet d'aider les élèves dans la formalisation des différents parcours qui leur sont proposés : le Parcours Avenir bien sûr, mais aussi le Parcours d'éducation artistique et culturelle (Péac) ou le Parcours citoyen. Très concrètement, un lien permet à l'élève d'accéder à un espace numérique où il peut conserver la trace de l'ensemble des expériences vécues ou des documents consultés ou élaborés dans les différentes disciplines, en lien avec le parcours considéré. Bien entendu, l'enseignant accompagne cette démarche et se porte garant des contenus, qui restent cependant sélectionnés par l'élève.

Folios valorise donc les expériences et les compétences scolaires et extrascolaires acquises par les élèves, en particulier dans le cadre du Parcours Avenir. Son utilisation contribue également à la diffusion des usages du numérique, sur lesquels il s'appuie, et à leur appropriation aussi bien par les élèves, les professeurs et les familles.

Pour plus d'informations : www.onisep.fr, rubriques « Ressources pédagogiques » puis « Folios ».